



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

Qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal le lundi 21 décembre 2020 à 20h et que celle-ci sera tenue en visioconférence sans la présence du public.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure 2020-024 :

Nature et effets : Demande de dérogation mineure de 15 mètres sur la largeur du terrain, de 42.79 mètres sur la profondeur du terrain et de 3670 mètres carrés pour le lotissement d'un terrain en bordure du lac, et ce, à des fins d'accès privé.

Localisation : Lot 5 224 089, situé au 5083 chemin de La Minerve.

Toute personne intéressée relativement à cette demande de dérogation mineure peut transmettre ses commentaires au conseil municipal avant la séance à l'adresse suivante : ccoulombe@municipalite.labelle.qc.ca . Des informations peuvent être obtenues en contactant la direction du Service de l'urbanisme au 819 681-3371 poste 5008 ou à mtrudel@municipalite.labelle.qc.ca .

DONNÉ à Labelle, ce 4^e jour de décembre 2020.

La secrétaire-trésorière et
directrice générale,

Claire Coulombe